

Subvention au Musée des Techniques et Cultures Comtoises

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 27 mai 1991, le Conseil Municipal donnait un avis favorable au versement d'une subvention de 10 000 F à la Direction Régionale des Affaires Culturelles à titre de soutien aux Assises Régionales pour l'Égalité d'Accès à la Culture.

Or, le support de gestion de cette opération a été le Musée des Techniques et des Cultures Comtoises et non la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il convient en conséquence de verser la subvention de 10 000 F (à prélever sur le chapitre 945.28.657.41050) au Musée des Techniques et Cultures Comtoises.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale approuve, à l'unanimité, cette proposition.